

Décision du maire

MDE-2026-011

Date: 15 octobre 2026

Object : Avis écrite de l'approbation des règlements promulgués à la réunion régulière du Conseil le 15 octobre 2026

En vertu de la Partie VI.1 (Pouvoirs et fonctions du conseil et de sa présidence) de la Loi de 2001 sur les municipalités (la « Loi ») et des modifications apportées au Règlement 530/22 de l'Ontario en vertu de la Loi, je soussigné, Normand Riopel, maire du canton de Champlain, approuve par la présente les règlements suivants adoptés lors de la réunion régulière du Conseil du Canton de Champlain du 15 octobre 2026, conformément au paragraphe 284.11(4)(a)(i) de la Loi :

- 2026-60 – Règlement qui modifie le Règlement de zonage 2000-75 pour Dawn Litvin & Ulrich Blumhuber (dossier Z-06-2026).
- 2026-61 – Règlement visant à considérer qu'un plan de lotissement n'est pas un plan de lotissement enregistré en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire (360-368 Front Rd W, dossier D-01-2026).
- 2026-62 – Règlement confirmant les procédures du Conseil lors de sa réunion régulière le 15 octobre 2026.

Normand Riopel

Signed with ConsignO Cloud (2026/10/15)
Verify with verifio.com or Adobe Reader.



Normand Riopel, Maire

Datée: le 15 octobre 2026